



auto entreprise droits

Par **eric2a**, le **05/02/2021 à 12:51**

bonjourrrune question pour un amirrrnil bosse dans le btp et son semployeur avec qq difficultes lui propose une rupture conventionnelle et qu il s inscrive en auto entrepreneur afin de lui sous traiter les chantiersrrnpeut il travailler pour son ancien employeur en devenant auto?rrnmerci pour vos reponses

Par **jodelariege**, le **05/02/2021 à 13:30**

bonjourrrnoui mais l'ancien employeur n'est pas obligé de le prendre sur un chantier.....il peut proposer cela pour mieux faire "avaler la pillule" ...rrndans ce cas l'avantage est dans le camp de l'employeurrrnexplication par un exemple:l'employeur paye en cdi actuellement votre ami 1000 euros par mois ,qu'il y ait du travail ou pas votre ami sera payé au mois 1000 eurosrrnrsi votre ami est micro entrepreneur son ex employeur peut l'appeler pour 4 jours de travail par ci 5 jours par là ... et si votre ami n'a pas d'autres contrats avec d'autres employeurs il n'atteindra pas ses 1000 euros par moisrrnet si son ex -employeur ferme boutique....rrnrn<https://allocation-chomage.fr/rupture-conventionnelle-chomage/>

Par **eric2a**, le **05/02/2021 à 14:32**

merci bien sur c est une hypothèserrnmais du travail y ena pas mal surtout par icirrrnmais la question importante etait de savoir si rien ne l empechait une fois auto entrepreneur de travailler avec son ex employeur dans la fouleerrnmerci